

Effectif légal du Conseil : 11  
Membres en exercice : 10

## COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 FEVRIER 2014

DATE DE CONVOCATION

17 février 2014

DATE D'AFFICHAGE

27 février 2014

L'an deux mil QUATORZE, le vingt quatre février à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en Mairie de CHEVRAINVILLIERS sous la Présidence de Philippe HURÉ, Maire.

**PRÉSENTS** M. Philippe HURÉ, M. Alain LECOMTE, M. Benoît OUDIN, M. Camille DARVILLE, M. Georges BESSAGUET, M. Frédéric SAYDE, Mme Danielle RAIBALDI,

**EXCUSÉS** : Mmes Marie-José BOUDET

**ABSENT** : M. Franck CARPENTIER, Mme Nathalie COTILLARD

Secrétaire de séance : M. Benoît OUDIN

#### Approbation du PV de la séance du 4 février 2014

Le procès verbal de la séance du 4 février 2014 est approuvé et signé par tous les membres présents.

#### Vote du compte de gestion et administratif 2013

Monsieur HURÉ, Maire donne la parole à Monsieur LECOMTE, 1ER adjoint. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	49 155.52			134 753.77	49 155.52	134 753.77
Opérations exercice	197 430.22	121 375.92	104 168.25	117 775.24	301 598.47	239 151.16
Total	246 585.74	121 375.92	104 168.25	252 529.01	350 753.99	373 904.93
Résultat de clôture	125 209.82			148 360.76		23 150.94
Restes à réaliser	51 338.40	90 606.15			51 338.40	90 606.15
Total cumulé	176 548.22	90 606.15		148 360.76	51 338.40	113 757.09
Résultat définitif	85 942.07			148 360.76		62 418.69

Monsieur HURÉ ayant quitté la salle, Monsieur LECOMTE demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2013 conforme au Compte de Gestion dressé par Monsieur Brégère-Maillet, receveur municipal.

## Affectation du résultat

Le conseil municipal :  
après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013  
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	134753.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	88500.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>13606.99</b>
<b>DEFICIT</b>	
Résultat cumulé au 31/12/2013	148360.76
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2013</b>	<b>148360.76</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	85942.07
Solde disponible affecté comme suit	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	62418.69
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2013</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## Proposition du taux des 3 taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des taux d'imposition de 2013 des taxes d'habitation et foncière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux, à savoir :

Taxe d'habitation : 5,10%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,53%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,29%

## Subventions 2014

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2014 :

- Croix Rouge Française	80 euros
- Comité des fêtes	140 euros
- Les Restos du coeur	80 euros
- Coopérative de l'école de Chevrainvilliers	200 euros
- USNSP Athlétisme	40 euros

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6573 et 6574 du budget primitif 2014.

## **Budget Primitif 2014**

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2014.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2014 comme suit :

- section de fonctionnement : 169 651.13 €uros
- section d'investissement : 294 305.26 €uros

## **Prêt Relais**

La commune de CHEVRAINVILLIERS a signé un contrat rural avec la Région Ile-de-France le 19/05/2011.

En date du 23/01/2013, la convention de réalisation entre la Région et la commune entérine l'attribution d'une subvention de 81 000 euros pour l'opération de Restauration de la mairie inscrite au contrat rural, dont 30 000 euros ont déjà été versés à la collectivité.

Attendu que les travaux de restauration de la mairie ont débuté en juin 2013 et compte-tenu du décalage de trésorerie entre le règlement des factures et le versement des subventions,

### **DECIDE**

#### Article 1 :

Afin de régler les dernières factures relatives à cette opération, et dans l'attente du versement de la subvention par le Conseil Régional Ile-de-France, la commune de CHEVRAINVILLIERS décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France un Prêt relais d'un montant de 50 000 Euros avec les caractéristiques suivantes :

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : taux révisable sur la base de l'index Euribor 3 mois + marge de 2,28%

Périodicité : trimestrielle

Amortissement du capital : in Fine

Frais de dossiers : 250 €

La commune de CHEVRAINVILLIERS a inscrit les crédits correspondants au Prêt relais au Budget Primitif 2014.

#### Article 2 :

Monsieur Philippe HURÉ est autorisé à signer le contrat de Prêt au nom de la commune de CHEVRAINVILLIERS et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 6 février 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Philippe HURÉ

